
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR24.24PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 1'150'000.-
pour la restauration du Château, étape XXVIII « Tour des Gardes »**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 24 septembre 2024.

Elle était composée de Mesdames Anne-Louise GILLIÉRON, Claude-Anne JAQUIER, Marceline MILLIOUD, Cécile PLAGELLAT et Messieurs Michel FLEURY et Mathias ORTEGA, et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale était composée de Madame Brenda TUOSTO, Municipale et Messieurs François ARMADA, Municipal, Thomas CZÁKA, Chef de Service des bâtiments, Benoît CORDAY, Responsable mobilité (MEI),

Nous les remercions pour leurs explications claires.

Contexte

La Ville entreprenant depuis quelques années la restauration du château d'Yverdon par étapes. Après notamment la « Tour des Juifs » et la « Tour de la place », dont on peut admirer la remise en beauté depuis tout récemment. La « Tour des gardes » constitue l'avant-dernière étape et une des plus complexes en termes de mise en place du chantier et de gestion de l'impact de celui-ci.

Cette restauration a comme but de sécuriser le passage vers la tour, empêcher la détérioration des matériaux et préserver le patrimoine historique de la Ville.

Les travaux correspondent à ce qui avait été présenté dans le PR23.26PR, excepté la partie concernant les échafaudages. Ce préavis avait été retiré par la Municipalité le 14 décembre 2023 suite à un rapport de minorité recommandant de le refuser en raison de la fermeture aux TIM dans le goulet du Casino.

La différence entre le préavis PR24.24PR et le préavis PR23.26PR concerne donc essentiellement la mobilité et c'est de cela dont il est question dans ce rapport.

Voir rapport du PR23.26PR pour le détail des travaux.

Mobilité

Après la mise en place des échafaudages, il sera impossible pour un bus de croiser un autre véhicule. C'est aussi obligatoire de garder un espace piéton du côté de la Tour, car l'autre

trottoir manque de visibilité et en passant le bus déborde dessus. Avec ces contraintes il est donc impossible de maintenir la circulation dans les deux sens.

Pour rappel, le PR23.26PR prévoyait de fermer la circulation aux TIM et de laisser les transports publics ainsi que les vélos circuler dans les deux sens. La nouvelle proposition traite les TIM et les TP à égalité en ne laissant qu'un sens de circulation. Cette refonte du projet initiale ne laisse pas la possibilité de tester la fermeture du Goulet aux TIM.

La circulation pour les TP et les TIM sera ouverte depuis la rue de la plaine direction gare. Les bus vont circuler sur la ligne habituelle depuis Y-Parc jusqu'à la gare et dans l'autre sens ils seront déviés sur l'avenue Haldimand, après l'arrêt Jean-Jacques Rousseau, et les arrêts Plaine et TBB (d'importance moyenne) seront supprimés dans ce sens.

La décision a été prise en fonction d'une enquête origine-destination réalisée sur la circulation au travers du goulet du Casino : 40 % des utilisatrices et utilisateurs allant direction la gare ont comme destination finale la Place d'Armes, alors qu'entre 15 et 20 % des véhicules allant direction rue de la Plaine ont cette dernière comme destination. La relation Plaine-Place d'Armes est ainsi privilégiée.

Les vélos pourront circuler dans les deux sens. Le trottoir sera décalé et un espace piéton sera donc créé sur la route.

Une limitation à 30km/h à la rue de la Plaine va être mise en place lors des travaux et va être conservée après leur réalisation (voir le PR24.09PR pour plus de détails à ce propos).

Si le préavis est accepté par le CC, la publication dans la feuille des avis officiels suivra et le chantier débutera en février 2025 jusqu'à maximum novembre 2025. Les travaux devraient durer moins longtemps mais la demande permet d'anticiper des imprévus sans devoir refaire une procédure pour maintenir le chantier.

Conclusions :

La commission salue le travail des Services. Elle déplore cependant le fait que le remplacement provisoire des arrêts de La Plaine et du TBB par celui de la Maison Rouge entraîne davantage de déplacements piétons pour les personnes à mobilité réduite usagères de ces arrêts. Pour rappel, l'arrêt Maison-Rouge se trouve au débouché de la rue Saint-Roch sur la rue Haldimand, donc relativement loin du théâtre Benno-Besson notamment. Elle émet le vœux qu'une demande soit faite à Travys en vue de la mise en place d'un arrêt alternatif, par exemple à Haldimand 4, où un arrêt de bus se trouvait par le passé.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions de ce préavis.

Layla OUTEMZABET, Présidente



Yverdon-les-Bains, le 24.10.2024